

1. Membres actifs

1.1 Anciens légionnaires

Blazer bleu marine, insigne de l'amicale à droite, décorations à gauche (sur la poche), chemise blanche, cravate verte, pantalon gris, béret vert avec insigne de béret (uniquement).

En saison chaude, blazer et chemise blanche peuvent être remplacés par une chemisette blanche sans cravate col ouvert, dans ce cas la barrette est autorisée (Annexe II.25).

1.2 Légionnaires honoraires

Tenue identique à celle des anciens légionnaires, membres actifs, y compris le béret vert, avec le galon correspondant à l'honorariat (distinction de première classe, grade de caporal ou caporal-chef), cousu sur la manche gauche du blazer ou de la chemisette blanche ou pin's accroché au revers du blazer.

Note importante sur le port du képi blanc

Le port du képi blanc est strictement interdit. Il est réservé à la Légion d'active. La seule exception tolérée, sous la responsabilité de l'amicale concernée est, dans le cas d'une amicale à l'étranger lorsque l'armée nationale du pays porte également le béret vert. Dans ce cas, et dans ce cas seulement, le porte-drapeau de l'amicale peut être exceptionnellement, et seulement lui, autorisé à porter le képi.

Cette règle pourrait décevoir certains anciens très attachés, et cela peut se comprendre, à ce signe distinctif de la Légion. Mais la règle est la règle, et tout ancien légionnaire doit mettre un point d'honneur à la faire appliquer.

Dans le même esprit, le port d'éléments d'uniforme entrant normalement dans le paquetage du légionnaire en activité (tenue de combat, tenue "Terre de France", épaulettes de tradition, etc.) est interdit et peut être assimilé au port illégal d'uniforme.

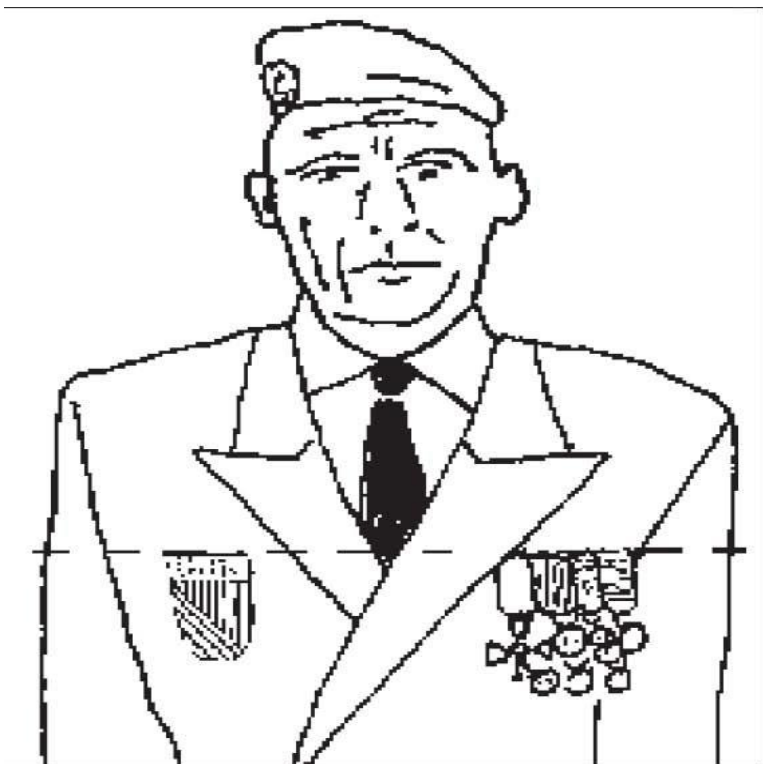
2. Membres sympathisants

Tenue identique à celle des anciens légionnaires, membres actifs, à l'exception du port du béret et a fortiori du képi blanc. Par contre, lorsqu'une amicale n'a pas d'autre choix que de désigner comme porte-drapeau un membre associé, ce dernier est autorisé à porter le béret vert uniquement durant le temps de la cérémonie à laquelle il participe.

3. Éléments à proscrire

Les insignes ou brevet de stage

VIE D'UNE AMICALE : Annexe II.25



Hiver

Blazer bleu marine chemise blanche

Cravate verte

Insigne de l'amicale côté droit, Décorations côté gauche Cravate verte Pantalon gris (sombre) Béret vert avec insigne de béret

Eviter la barrette de décoration en hiver, autorisée en été



Eté

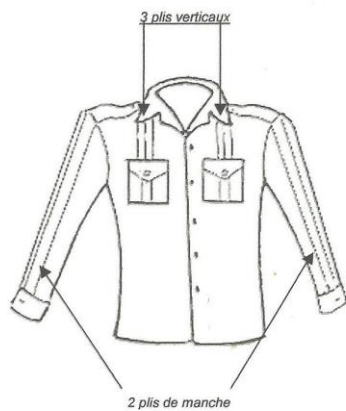
Chemisette blanche

Col ouvert

Elle se porte exclusivement lors des manifestations « prévues de la Fédération et de ses amicales, sur le La médaille de la Fédération est une distinction honorifique spécifique à la FSALE. Son port est réglementé Côté droit

Appendice F 75

LES PLIS DE LA CHEMISE (ET DE LA CHEMISETTE)

**DEVANT**

- ◆ Trois plis verticaux au dessus des poches de poitrine à intervalle de 3,5 cm (longueur d'une petite boîte d'allumettes)

- ◆ Deux plis de manches, de la largeur de la patte d'épaule, soit 5,3 cm (longueur d'une petite boîte d'allumettes)

MANCHES**DERRIERE**

- ◆ Deux plis horizontaux dans le dos espacés de 5,3 cm (le plus haut correspondant à la couture horizontale) (longueur d'une petite boîte d'allumettes)
- ◆ Trois plis verticaux espacés de 5,3cm (longueur d'une petite boîte d'allumettes)